REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Ville de Bourg-la-Reine
Vivre et Entreprendre

OBJET

DE LA

DÉLIBÉRATION

N°13122023/016

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

NOMENCLATURE: 1.2.1.3

Approbation de l'indexation des tarifs du stationnement 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE 13 DECEMBRE, À DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, le 7 Décembre 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-six, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire,Mme SPIERS, Mme LANGLAIS, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, Mme LE JEAN, M. NICOLAS, M. KERVEILLANT, Adjoints, M. RUPP, M. HOUERY, M. LACOIN, Mme BARBAUT, M. LEGENDRE, Mme CLISSON RUSEK, M. HAYAR, Mme AWONO, Mme NED, M. GELARDIN, M. BOREL-MATHURIN, M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme LEFEUVRE, M. HERTZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-cinq.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MELONE par M. KERVEILLANT, M. ANCELIN par Mme LANGLAIS, Mme CORVEE-GRIMAULT par Mme NED, Mme ANDRIEUX par M. RUPP, M. LETTRON par M. BONAZZI

ETAIT ABSENT :

M. SIMONIN

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 31

Mme DANWILY, absente à l'ouverture, arrive à 19h12
Mme FERNAND-DETRIE, absente à l'ouverture, arrive à 19h16
Mme COURTOIS, absente à l'ouverture, arrive à 19h31
M. MELONE, absent à l'ouverture, arrive à 21h36 et révoque son pouvoir

Résultat du vote : Votants : 34
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 2 (Mme BROUTIN , Mme MAURICE)

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Cédric Nicolas, Maire-Adjoint délégué aux Mobilités, à l'innovation du service au public et au numérique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°13042022/001 du 13 avril 2022 approuvant la délégation de service public pour la gestion du stationnement payant (voirie et parcs de stationnement) sous la forme d'un contrat de délégation de service public de la Ville de Bourg-la-Reine avec la société Effia Stationnement,

VU le contrat de délégation de service public relatif au stationnement payant sur le territoire de la Ville de Bourg-la-Reine, conclu, le 6 mai 2022, entre la Ville de Bourg-la-Reine et la société Effia Stationnement, notamment son article 31.4

VU l'avis de la commission Urbanisme, Travaux, Développement durable, Mobilité, Numérique/Innovation, Sécurité en date du 30 novembre 2023,

CONSIDERANT que conformément à l'article 31.4 du contrat, les montants de la grille tarifaire, des abonnements pour le stationnement sur voirie en zone résidentielle et des abonnements parking sont indexés annuellement au 1er janvier de chaque année en application d'une formule d'indexation précisée dans le contrat,

CONSIDERANT que les tarifs indexés doivent faire l'objet d'une homologation par la Ville, formalisée par délibération du Conseil Municipal,

CONSIDERANT la volonté de la société Effia de proposer une augmentation de tarifs inférieurs à ceux qui devraient être appliqués selon l'indexation normale des tarifs,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : **APPROUVE**, à compter du 1er janvier 2024, les tarifs indexés présentés ci-dessous.

La grille des tarifs actualisés se présente comme suit :

Tarification de référence	Tarif 2023	Tarif 2024
0 min - 20 min	0,00 €	0,00 €
20 min - 30 min	0,40 €	0,40 €
30 min - 45 min	1,20 €	1,20 €
45 min - 1h00	1,60 €	1,60 €
1h00-1h15	2,00 €	2,00 €
1h15 - 1h30	2,40 €	2,40 €
1h30 - 1h45	2,80 €	2,90 €
1h45 - 2h00	3,20 €	3,30 €
2h00 - 2h15	3,50 €	3,60 €
2h15 - 2h30	3,80 €	3,90 €
2h30 - 2h45	4,10 €	4,20 €
2h45 - 3h00	4,40 €	4,50 €
3h00 - 3h15	4,70 €	4,80 €

3h15 - 3h30	5,00 €	5,10 €
3h30 - 3h45	5,30 €	5,40 €
3h45 - 4h00	5,60 €	5,70 €
4h00 - 4h15	5,90 €	6,00 €
4h15 - 4h30	6,20 €	6,30 €
4h30 - 4h45	6,50 €	6,60 €
4h45 - 5h00	6,80 €	6,90 €
5h00 - 5h15	7,00 €	7,10 €
5h15 - 5h30	7,20 €	7,30 €
5h30 - 5h45	7,40 €	7,50 €
5h45 - 5h00	7,60 €	7,70 €
6h00 - 6h15	7,80 €	8,00 €
6h15 - 6h30	8,00 €	8,20 €
6h30 - 6h45	8,20 €	8,40 €
6h45 - 7h00	8,40 €	8,60 €
7h00 - 7h15	8,60 €	8,80 €
7h15 - 7h30	8,80 €	9,00 €
7h30 - 7h45	9,00 €	9,20 €
7h45 - 8h00	9,20 €	9,40 €
8h00 - 8h15	9,40 €	9,60 €
8h15 - 8h30	9,60 €	9,80 €
8h30 - 8h45	9,80 €	10,00 €
8h45 - 9h00	10,00 €	10,20 €
9h00 - 9h15	10,20 €	10,40 €
9h15 - 9h30	10,40 €	10,60 €
9h30 - 9h45	10,60 €	10,80 €
9h45 - 10h00	10,80 €	11,00 €
10h00 - 10h15	11,00 €	11,20 €
10h15 - 10h30	11,20 €	11,40 €
10h30 - 10h45	11,40 €	11,60 €
10h45 - 11h00	11,60 €	11,80 €
11h00 - 11h15	11,80 €	12,00 €
11h15 - 11h30	12,00 €	12,20 €
11h30 - 11h45	12,20 €	12,40 €
11h45 - 12h00	12,40 €	12,60 €
12h00 - 24h00	13,00 €	13,30 €
12h00 supplémentaires	6,50 €	6,60 €

Parking Centre-Ville - ABONNEMENTS

Tarification de référence	Tarif 2023	Proposition EFFIA tarif 2024
7J/7 24H/24 - MOTO MENSUEL	10,00 €	10,20 €
7J/7 24H/24 - MENSUEL	58,70 €	59,90 €
7J/7 06H/20H - MENSUEL JOUR	43,20 €	44,10 €

7J/7 06H/20H - NAVIGO MENSUEL	35,20 €	35,90 €
18H/09H - NUIT & WE	31,40 €	32,00 €
7J/7 24H/24 - ZONE PRIVÉE	40,20 €	41,00 €

Parking Centre-Ville - FORFAITS

Tarification de référence	Tarif 2023	Tarif 2024
7 jours - ILLIMITÉ	25,00 €	25,50 €
14 jours - ILLIMITÉ	40,00 €	40,80 €
21 jours - ILLIMITÉ	60,00 €	61,20 €
31 jours - ILLIMITÉ	75,00 €	76,50 €

Voirie - Droits de Stationnement

Tarification de référence	Tarif 2023	Tarif 2024
Zone Verte : Droit Tout Public Annuel	400,00 €	408,00 €
Zone Verte : Droit Tout Public Mensuel	50,00 €	51,00 €
Zone Verte : Abonnement professionnel Annuel	300,00 €	306,00 €
Zone Verte : Abonnement professionnel Mensuel	37,50 €	38;20 €
Zone Verte : Droit Résident Annuel	75,00 €	76,50 €
Zone Verte : Droit Résident Mensuel	10,00 €	10,20 €
Zone Verte : Droit personnel Ville Annuel	75,00 €	76,50 €
Zone Verte : Droit personnel Ville Mensuel	10,00 €	10,20 €
Zone Rouge Condorcet : Tout public Annuel	480,00 €	489,60 €
Zone Rouge Condorcet : Tout public Mensuel	40,00 €	40,80 €
Zone Rouge et Verte : Droit professionnel soins à domicile avec prise de ticket gratuit 2h renouvelable une fois / jour	0,00 €	0,00 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Fabrice BOREL-MATHURIN

MAIRIE de BOURG-LA-REINE (Hauts-de-Seine)

Patrick DONATH

En application de la loi
N° 82-213 du 2 Mars 1982
Le présent acte à été
déposé à la Préfecture des
Hauts-de-Seine,
le 21 DEC. 2023

Publié sur le site de la Ville, le 21 DEC. 2023

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de CERGY-PONTOISE ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de Bourg-la-Reine, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois ».